



**Mairie d'AUBY**  
Abandon procédure Diagnostics techniques  
pour divers projets  
Lot 4 Diagnostic structure solidité  
Décision n° 2025/047/MP

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 juin 2020, l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'article précité,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu les crédits inscrits au budget sur la ligne budgétaire 2031 ;

Considérant le DCE relatif au marché « Diagnostics techniques pour divers projets » établi par le service marchés public ;

Considérant que le montant estimé de ce marché est inférieur au seuil européen en matière de fournitures et services soit 221 000.00 € HT;

Vu la décision de l'administration du 5 février 2024 approuvant le montant estimé et autorisant la passation du marché par procédure adaptée conformément aux articles L 2123-1 et R 2123-1 du code de la commande publique;

Considérant que les offres devaient parvenir à l'administration au plus tard le 7 Octobre 2024 à 12h00 ;

Considérant que le délai de validité des offres est de 120 jours calendaires et se termine le 3 février 2025 ;

Considérant que deux (2) offres sont parvenues pour Lot 04 : Diagnostic structure solidité ;

Considérant la disparition du besoin, il est recommandé d'abandonner la procédure ;

Le Maire,

**Décide,**

**Article 1<sup>er</sup>**

D'abandonner la procédure pour motif d'intérêt général en raison de la disparition du besoin.

**Article 2**

De transmettre la présente décision au Représentant de l'Etat dans le département. Cette décision sera exécutoire le jour de sa transmission.



AUBY le 18/03/2025

Christophe CHARLES

Maire